

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 470****5 mai 2004****SOMMAIRE**

Actelion Finance S.C.A., Luxembourg . . . . .	22548	I.P.M.C. S.A., Luxembourg . . . . .	22549
Adélaïde, Sicav, Luxembourg . . . . .	22542	Imann S.A., Luxembourg . . . . .	22552
Ademar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22553	International Planning Institute Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22547
Albin West S.A., Luxembourg . . . . .	22553	IPEF II Holdings N°5 Bis S.A., Luxembourg . . . . .	22539
Aquatrans Shipping A.G., Mertert . . . . .	22538	IPEF II Holdings N°5 S.A., Luxembourg . . . . .	22517
Aquatrans Shipping A.G., Mertert . . . . .	22538	IPEF II Holdings N°6 S.A., Luxembourg . . . . .	22539
Areco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22543	Ixos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22555
Aura Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22545	J.G. Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22553
Biotech Industry S.A., Luxembourg . . . . .	22541	KB Lux - Luxinvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	22558
Brasco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22558	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22558
Capital Italia, Sicaf, Luxembourg . . . . .	22546	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22559
Capton S.A., Strassen . . . . .	22544	KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	22559
Carlyle Europe Venture Partners Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22515	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22549
CIC/CIAL CH Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22546	Llyda-Lux S.A., Watrange . . . . .	22551
CMPI Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22545	LRI Fund Management Company S.A. . . . .	22523
Cofinex S.A.H., Luxembourg . . . . .	22548	Medanco S.A.H., Luxembourg . . . . .	22556
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22548	(The) Movie Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22524
Cosmos Funds . . . . .	22560	Multimet S.A., Luxembourg . . . . .	22555
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg . . . . .	22557	Nexcom International S.A., Luxembourg . . . . .	22539
Digital Assets Group S.A., Strassen . . . . .	22554	Olidan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22553
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22544	Parafin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22554
Ergé, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22518	PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg-Strassen . . . . .	22547
Ersel Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	22514	Poudrerie de Luxembourg S.A., Kockelscheuer . . . . .	22554
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	22514	Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen . . . . .	22556
Ferrada Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22551	Raphinvest S.A., Luxembourg . . . . .	22550
Financial Industrial Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22557	RMF Umbrella Sicav, Luxembourg . . . . .	22552
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22547	Robeco Lux-o-Rente, Sicav, Luxembourg . . . . .	22543
Findel Invest S.A. Holding, Strassen . . . . .	22543	Robeco Lux-o-Rente, Sicav, Luxembourg . . . . .	22545
Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur-Alzette . . . . .	22520	SEO, Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg . . . . .	22556
Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur-Alzette . . . . .	22520	SOFICOSA - Société Financière des Constructions S.A.H., Luxembourg . . . . .	22559
Fuchs Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	22542	Société Vieux Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	22522
Global Vision Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22550	Star Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22560
HDS Investments S.A., Strassen . . . . .	22540	Switex S.A.H., Luxembourg . . . . .	22552
HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen . . . . .	22544	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer . . . . .	22555
HSBC International Select Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22560	Vinum Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22557
HSBC Trinkaus Investfonds Sicav, Luxembourg . . . . .	22540	World Rail Company S.A., Luxembourg . . . . .	22550
Hugetex S.A.H., Luxembourg . . . . .	22542	Zamial Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22549
HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg . . . . .	22551	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22549

**ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 30.350.

**ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.409.

—  
**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Umberto Giraud, Directeur Centrale Administration et Contrôle, ERSEL SIM SpA, demeurant à Turin (Italie),

agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte des Conseils d'Administration de chacune des sociétés luxembourgeoises désignées ci-après, en vertu de deux procurations qui demeureront attachées à l'original de ce procès-verbal en vue d'être enregistrées avec celui-ci:

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., une Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

et

ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., une Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 7-11, avenue Pasteur, L-2520 Luxembourg,

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter en la forme authentique le projet de fusion ci-après.

Alors que ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. est une société de droit luxembourgeois constituée le 18 avril 1989 ayant pour objet la constitution, l'administration et la gestion de Fonds Communs de Placement.

Les actifs de la Société se composent au 31 octobre 2003 comme suit (en milliers d'Euros):

Commission à recevoir. . . . .	1.521
Actions et Parts . . . . .	15.205
Avoirs en banque . . . . .	22.700

En date du 19 novembre 2003 la Société ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. a acquis 100% des actions de la Société ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. au prix de 453.000,- EUR.

Alors que ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. est également une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 1<sup>er</sup> avril 1999, dont l'objet est le conseil en opérations financières conformément à l'article 25 de la loi du 12 mars 1998 relative au secteur financier.

Les actifs de la société se composent au 31 octobre 2003 comme suit (en milliers d'Euros):

Avoirs en banque . . . . .	635
Autres . . . . .	3

Les Conseils d'Administration des deux Sociétés (les «Conseils») proposent une fusion (la «Fusion») de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. et ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. dans le but de concentrer les activités de consultation dans une seule et même société, ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. possédant actuellement la totalité des actions de la société ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., qu'elle souhaite absorber, elle est dispensée, en vertu de l'article 278 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), de soumettre le projet de fusion à l'examen d'un expert indépendant tel que requis par l'article 266 de cette même loi.

La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

La date effective de la Fusion sera le 5 juin 2004.

Il a dès lors été convenu,

La proposition de fusion suivante a été adoptée:

1. A la Date Effective de la fusion et sous condition que les actionnaires de la ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. ne demandent pas la tenue d'une assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 264 de la Loi, ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., conformément à l'article 259 (1) de la Loi, apportera l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, à ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A.

2. La fusion par absorption de ERSEL ASSET MANAGEMENT par ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. sera effectuée sur base de la valeur comptable à la Date Effective et déterminera l'inscription dans le bilan de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. d'un poste de non valeur sous la dénomination de fonds de commerce. Ce fonds de commerce représente la perspective de rentabilité future de la société sur base de sa renommée, de la qualification de son personnel et de l'activité de conseil en opérations financières qu'elle effectue. Ce poste résulte de la différence entre la valeur nette comptable d'ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. (valeur économique d'apport) et la valeur comptable de la participation dans les livres d'ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. à la Date Effective.

3. La société ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. et la société ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. ont l'intention d'opter pour l'application de l'article 170 (2) LIR.

4. A compter de la Date Effective, tous les actifs et engagements de ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. seront transférés à ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., et en raison des exigences comptables, les opérations de ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. seront considérées comme accomplies pour le compte de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A.

5. Du fait de la Fusion, ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. cessera d'exister et toutes ses Actions émises seront annulées.

Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social:

- (i) le texte de la Proposition de Fusion;
- (ii) les statuts de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A.;
- (iii) les comptes annuels audités de ERSEL GESTION INTERNATIONALE au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;
- (iv) les comptes annuels audités de ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A. au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature liés à cet acte s'élèvent approximativement à EUR 2.500,-.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Giraud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 2004, vol. 427, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(033993.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

### **CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS PARTICIPATIONS, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 253,300.-.**

Registered office: L-2443 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.172.

In the year two thousand and three, on seventeenth of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

1) CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

2) CEVP CO-INVESTMENT L.P., having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

Here represented by Miss Anne-Caroline Meyer, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

By virtue of two powers of attorney given under private seal in Washington on December 12, 2003.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS PARTICIPATIONS, S.à r.l., a Luxembourg public limited liability company, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 80.172, incorporated by a deed of the undersigned notary on January 8, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of August 27, 2001, and whose articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary on January 17, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 790 of May 24, 2002.

II. The Company's share capital is currently fixed at two hundred fifty-three thousand three hundred euros (EUR 253,300.-) represented by ten thousand one hundred thirty-two (10,132) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by five hundred forty-four thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 544,725.-), in order to raise it from its present amount of two hundred fifty-three thousand three hundred euros (EUR 253,300.-) to seven hundred ninety-eight thousand twenty-five euros (EUR 798,025.-) by creation and issue of twenty-one thousand seven hundred eighty-nine (21,789) new shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

1) CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., prenamed, declares to subscribe to twenty-one thousand eighteen (21,018) new shares and have them fully paid up in nominal value by converting a shareholders' loan in the amount of five hundred twenty-five thousand four hundred fifty euros (EUR 525,450.-) granted to the Company on July 8, 2003.

2) CEVP CO-INVESTMENT L.P., prenamed, declares to subscribe to seven hundred seventy-one (771) new shares and have them fully paid up in nominal value by converting a shareholders' loan in the amount of nineteen thousand two hundred seventy-five euros (EUR 19,275.-) granted to the Company on July 8, 2003.

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- Original shareholders' loan granted by CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P. to the Company on July 8, 2003, in the amount of five hundred twenty-five thousand four hundred fifty euros (EUR 525,450.-).

- Original shareholders' loan granted by CEVP CO-INVESTMENT L.P. to the Company on July 8, 2003, in the amount of nineteen thousand two hundred seventy-five euros (EUR 19,275.-).

IV. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by seven hundred eighty-five thousand five hundred twenty-five euros (EUR 785,525.-) in order to reduce it from its present amount of seven hundred ninety-eight thousand and twenty-five euros (EUR 798,025.-) to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) by cancellation of thirty-one thousand four hundred twenty-one (31,421) shares of the Company, in order to compensate the Company's losses in the amount of seven hundred eighty-five thousand five hundred twenty-five euros and thirty-three Cents (EUR 785,525.33),

The shares will be cancelled as follows:

1) CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P.: .....	30,308 shares
2) CEVP CO-INVESTMENT L.P.: .....	1,113 shares

V. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

**Art. 6.** The share is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present share capital increase are estimated at eight thousand euros (EUR 8,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

2) CEVP CO-INVESTMENT L.P., having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

Ici représentées par Mme Anne-Caroline Meyer, employée, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

dûment mandatée en vertu de deux procurations données sous seing privé à Washington le 12 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est la seule associée de CBH I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro (en voie d'attribution), constituée sous l'appellation CARLYLE BELGIUM HOLDINGS I Sprl à Bruxelles (Belgique) le 24 août 2000, publié au Moniteur Belge du 6 septembre 2000, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg le 15 novembre 2003, par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-trois mille trois cent euros (EUR 253.300,-) représenté par dix mille cent trente-deux (10.132) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quarante-quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 544.725,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois mille trois cents euros (EUR 253.300,-) à sept cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-cinq euros (EUR 798.025,-) par la création et l'émission de vingt et un mille sept cent quatre-vingt-neuf (21.789) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

## Souscription - Libération

Sur ce:

1) CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., prénommée, déclare souscrire à vingt et un mille dix-huit (21.018) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par conversion d'un prêt actionnaire d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 525.450,-) accordé à la Société le 8 juillet 2003.

2) CEVP CO-INVESTMENT L.P., prénommée, déclare souscrire à sept cent soixante et onze (771) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par conversion d'un prêt actionnaire d'un montant de dix-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 19.275,-) accordé à la Société le 8 juillet 2003.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- Contrat de prêt original d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 525.450,-) accordé à la Société le 8 juillet 2003.

- Contrat de prêt original d'un montant de dix-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 19.275,-) accordé à la Société le 8 juillet 2003.

IV. Les associées décident de diminuer le capital social de la Société à concurrence de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 785.525,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-cinq euros (EUR 798.025,-) à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) par annulation de trente et un mille quatre cent vingt et une (31.421) parts sociales de la Société, afin d'apurer les dettes reportées de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq euros et trente-trois centimes (EUR 785.525,33).

Les parts sont annulées comme suit:

1) CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P.: .....	30.308 parts
2) CEVP CO-INVESTMENT L.P.: .....	1.113 parts

V. Suite aux décisions ci-dessus, les associées décident de reformuler l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A.-C. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 89, case 2. – Reçu 5.447,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J. Elvinger.

(033600.3/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**IPEF II HOLDINGS N°5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.537.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 mars 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michael George Best, domicilié au 47, Esplanade St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel Islands;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas reconduire le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., à partir de l'exercice 2001.

La société FIDIREVISA S.A., avec siège social à 14, Via Pioda, CH-6901 Lugani, Suisse, a été nommée en son remplacement pour un terme de six ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023997.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**ERGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 70, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 99.522.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Eric Porte, employé de restaurant, né le 11 septembre 1960 à Metz (France), demeurant à F-57330 Soetrich, 4, rue du Rossignol,

2.- Monsieur Gérard Porte, artisan, né le 11 septembre 1960 à Metz (France), demeurant à NC-980000 Nouméa (Nouvelle-Calédonie), rue des Frères Devaux, 22, Vallée du Tir, ici représenté par Monsieur Eric Porte, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) le 13 février 2004.

Laquelle procuration sous seing privé après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire du comparant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ERGE, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II.- Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Eric Porte, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. Monsieur Gérard Porte, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50

Total: cent parts sociales . . . . .	100
--------------------------------------	-----

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV.- Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI.- Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1650 Luxembourg, 70, avenue Guillaume.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Gérard Porte, prénommé,
  - Monsieur Eric Porte, prénommé.

Monsieur Eric Porte a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Porte, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 février 2004, vol. 404, fol. 37, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

M. Lecuit.

(022939.3/243/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

Réunion du Conseil d'Administration du 6 mars 2004

*Procès-verbal des décisions*

## 1. Conseil d'Administration

Dans sa réunion du 5 mars 2004, l'assemblée générale de GREENPEACE LUXEMBOURG, A.s.b.l. a élu les personnes suivantes membres du Conseil d'Administration de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG:

Steve Francis, président

Paul Delaunois

Barbara Hémon

Les personnes ainsi nommées co-optent Dimitri Mertens de Wilmars et Wladimir Zalozieckyj Sas comme membres du Conseil d'Administration. Paul Delaunois est nommé trésorier, Barbara Hémon secrétaire et Wladimir Zalozieckyj Sas vice-président de l'Etablissement.

## 2. Election du Comité et désignation d'un gestionnaire

Le Conseil d'Administration désigne Pascal Husting en tant que gestionnaire de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG.

## 3. Approbation des comptes 2003 et du budget 2004

Le Conseil d'Administration approuve les comptes sociaux pour l'exercice 2003 et le budget pour l'exercice 2004. Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Liste des Administrateurs et Gestionnaire au 5 mars 2004*

## Administrateurs

<i>Fonction</i>	<i>Nom, Profession, Domicile</i>	<i>Nationalité</i>
Président	Steve Francis, employé privé, 69, avenue F. Cornesse, B-4920 Aywaille	néo-zélandaise
Vice-Président	Zalozieckyj Sas Wladimir, employé privé, Trautenauplatz 15, A-1190 Wien, Austria	autrichienne
Trésorier	Paul Delaunois, employé privé, 16, route de Luxembourg, L-6922 Berg	belge
Secrétaire	Barbara Hémon, employée privée, 8, rue de Syren, L-5870 Alzingen	française
Membre	Dimitri Mertens de Wilmars, fonctionnaire Cour de Justice, Rue des Vergers, 290, B-6717 Nobressart	belge

## Gestionnaire

<i>Nom, Profession, Domicile</i>	<i>Nationalité</i>
Pascal Husting, employé privé, 33, rue Michel Rodange, L-4306 Esch-sur-Alzette	luxembourgeoise

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023620.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.**

Registered office: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

*Annual accounts for the year ended 31 December 2003**(with auditor's report thereon)**Auditor's report*

In accordance with your instructions we have audited the attached annual accounts of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG for the year ended 31 December 2003. These annual accounts are the responsibility of the Board of Directors. Our responsibility is to express an opinion on the annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with GREENPEACE INTERNATIONAL accounting principles and policies, a true and fair view of the financial position of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG as of 31 December 2003 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxembourg, 5 March 2004.

KPMG AUDIT

Réviseur d'Entreprises

T. Feld / P. Wies



## BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(exprimé en Euros)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Réserves</i>	
Equipement de bureau .....	8.725,93	Réserve ordinaire.....	205.592,81
<i>Actif circulant</i>		<i>Dettes</i>	
Avoirs en banques .....	224.953,16	Salaires et coûts sociaux .....	294,33
Autres créances .....	11.874,49	Autres dettes .....	33.760,51
	<u>236.827,65</u>	Résultat de l'exercice.....	34.054,84
			<u>5.905,93</u>
Total actif.....	<u>245.553,58</u>	Total passif.....	<u>245.553,58</u>

## AFFECTATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE 2003

Réserve ordinaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2003 .....	205.592,81
Résultat pour l'exercice 2003.....	5.905,93
	<u>211.498,74</u>
Réserve ordinaire au 31 décembre 2003 .....	211.498,74

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

(exprimé en Euros)

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Administration .....	56.996,19	Dons de particuliers.....	619.726,29
Relations publiques .....	8.156,14	Transfert à GREENPEACE A.s.b.l.....	- 19.500,00
Frais liés à la collecte de fonds .....	137.891,32	Intérêts .....	2.399,07
<i>Campagnes</i>			
Changement Climatique .....	160.961,93		
<i>Organismes</i>			
Génétiquement Modifiés .....	40.375,20		
Autres campagnes .....	82.338,65		
	<u>Total Campagnes: 283.675,78</u>		
Campagnes internationales .....	110.000,00		
Total Charges: .....	<u>596.719,43</u>	Total Produits: .....	<u>602.625,36</u>
Bénéfice de l'exercice: .....	5.905,93		
	<u>602.625,36</u>		<u>602.625,36</u>

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03272. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

BUDGET DE L'EXERCICE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2004 AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en Euros)

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Administration .....	65.000,00	Dons de particuliers.....	560.000,00
Relations publiques .....	10.000,00		
Frais liés à la collecte de fonds .....	130.000,00		
<i>Campagnes</i>			
Changement Climatique .....	100.000,00		
<i>Organismes</i>			
Génétiquement Modifiés .....	80.000,00		
Autres campagnes nationales....	75.000,00		
Campagnes internationales .....	123.000,00		
	<u>Total Campagnes: 378.000,00</u>		
Total Charges: .....	<u>583.000,00</u>	Total Produits: .....	<u>560.000,00</u>
		Perte de l'exercice: .....	23.000,00
	<u>583.000,00</u>		<u>583.000,00</u>

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

**SOCIETE VIEUX LUXEMBOURG, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2338 Luxembourg, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 14.014.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE VIEUX LUXEMBOURG Société pour la Protection du Patrimoine architectural et artistique (en liquidation), ayant son siège social à L-2338 Luxembourg, rue Plaetis, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 14.014, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juillet 1976, publié au Mémorial C, Recueil numéro 182 du 3 septembre 1976. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 20 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 1<sup>er</sup> février 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges M. Lentz Jr., employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur:

1. Monsieur Jean-Louis Margue, secrétaire général BCL, demeurant à Contern,
2. Madame Annick Dennewald, attachée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- numéro 152 du 6 février 2004
- numéro 186 du 14 février 2004

b) au Lëtzebuerger Journal:

- numéro 25 du 6 février 2004
- numéro 31 du 16 février 2004.

ainsi que par des lettres recommandées envoyées le 23 janvier 2004 à tous les actionnaires en nom.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que 21 actionnaires détenant ensemble 2.327 actions sont présents ou représentés à la présente assemblée.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation,
- 2) Désignation du lieu de conservation des documents sociaux durant 5 ans,
- 3) Indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite,
- 4) Décharge aux liquidateurs,
- 5) Décharge au commissaire à la liquidation,
- 6) Clôture de la liquidation.

V.- Madame la présidente rappelle que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2003, après avoir entendu le rapport des liquidateurs, à nommé comme commissaire à la liquidation la société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Luxembourg.

L'Assemblée aborde ensuite son ordre du jour comme suit:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.

L'Assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation qui conclut comme suit: «A notre avis, les comptes de la société VIEUX LUXEMBOURG S.A. au 17 décembre 2003 donnent en conformité avec les prestations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle des opérations de liquidation de la société.»

Ce rapport, dont un exemplaire restera annexé aux présentes, ne donne pas lieu à observation.

2. Approbation des comptes de liquidation.

L'Assemblée approuve les comptes de liquidation.

3. Distribution - Consignation.

L'Assemblée est informée de ce que les liquidateurs ont signé une convention avec la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG comme agent payeur principal, aux termes de laquelle celle-ci est chargée avec d'autres banques de procéder au paiement des distributions résultant de la liquidation de la société.

L'Assemblée fixe la date de la dernière distribution au plus tard fin du mois de juin 2004.

Le délai pour la présentation et le paiement des titres auprès des guichets payeur est fixée à une période de trois années à partir de la date fixée pour chacune des distributions. Les provisions non utilisées après l'écoulement de ce délai seront versées à la Caisse des Consignations.

## 4. Décharge aux administrateurs.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux liquidateurs.

## 5. Décharge au commissaire à la liquidation.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation.

## 6. Clôture de liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la SOCIETE VIEUX LUXEMBOURG S.A. a cessé d'exister définitivement.

## 7. Conservation des livres et documents sociaux.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, 2, route d'Ettelbrück, L-9519 Wiltz, qui s'en charge.

Toutes les décisions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à Luxembourg-Grund, 11, Bisserwee, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schwall-Lacroix, G. Lentz Jr, J.-L. Margue, A. Dennewald, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, vol. 142S, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

F. Baden.

(024117.3/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 28.101.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 21. Januar 2004*

...

1. Demission von Herrn Alain Baustert als Vorsitzender des Verwaltungsrats.

Die schriftliche Demission von Herrn Baustert vom 19. Dezember 2003 zum 31. Dezember 2003 wird entgegengenommen. ...

2. Bestellung eines Vorsitzenden des Verwaltungsrats

Die Generalversammlung bestellt Herrn Roby Haas, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A. und bisher stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrats der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. mit Wirkung vom 1. Januar 2004 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. ...

3. Bestellung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds

Gemäß Art. 10 der Satzung bestellt die Generalversammlung Herrn Bernd Schlichter mit Wirkung zum 1. Januar 2004 zum ordentlichen Mitglied des Verwaltungsrats der LRI ...

Luxemburg, den 21. Januar 2004.

Für richtigen Auszug

M. Gierke / T. Neumann

*Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Prokuristin*

*Information*

Genehmigung CSSF: 26.01.2004

Zusammensetzung des Verwaltungsrats

Roby Haas, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Vorsitzender des VR

Markus Gierke, Geschäftsführer der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Mitglied des VR, betraut mit der täglichen Geschäftsführung

Bernd Schlichter, Geschäftsführer der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Mitglied des VR, betraut mit der täglichen Geschäftsführung

Luxemburg, den 21. Januar 2004.

M. Gierke / T. Neumann

*Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Prokuristin*

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01344. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023617.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**THE MOVIE PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 100.289.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth of April.  
Before us Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, here represented by Mr Jean-Claude Stoffel, with professional address at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 13, 2004.

2. INTER ASSET JAPAN COMPANY LIMITED, with registered office at Mori Tower 35F, Atago Green Hills, 5-1 Atago 2-chome, Minato-ku, 1056235 Tokyo, here represented by Mr Jean-Claude Stoffel, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 13, 2004.

3. OUT OF OBSCURITY Inc., with registered office at Scotia Center, 4th Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, here represented by Mr Luc Courtois, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in George Town, Grand Cayman, on April 13, 2004.

Which three proxies, after being signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of THE MOVIE PORTFOLIO FUND.

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 30 hereof.

**Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in investments of all types with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Corporation as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Corporation which shall be achieved within the time fixed by law, shall be one million two hundred and fifty thousand euros, (EUR 1,250,000.-) or its foreign currency equivalent.

The initial subscribed capital shall be thirty-nine thousand U.S. Dollars (USD 39,000.-) divided into three thousand nine hundred (3,900) shares fully paid up of no par value.

The board of directors is authorised without limitation to issue further fully paid shares at any time pursuant to Article 24 hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

**Art. 6.** Shares will be registered or to the bearer at the discretion of the shareholders. In the case of registered shares, unless a shareholder elects to obtain share certificates, he will receive instead a confirmation of his shareholding. In respect of bearer shares, certificates will be issued in such denominations as the board of directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Bearer share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual. The Corporation may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and subject to receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title

to the shares purchased by him and obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form or confirmation of his shareholding.

In the event that dividends are paid, payments will be made to shareholders in respect of registered shares, at their addresses in the Register of Shareholders and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Corporation other than bearer shares shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefor by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Corporation or by one or more persons designated by the board of directors.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Corporation along with other instruments of transfer satisfactory to the Corporation, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Every registered shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

Shares may be issued in fractions up to four decimals. Rights attached to fractions of shares are exercised in proportion to the fractions of a share held except in the case of the right to vote which may only be exercised in relation to a whole share.

**Art. 7.** Subject to the provisions of Luxembourg law regarding misplaced or destroyed bearer shares, if any shareholder can prove to the satisfaction of the Corporation that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Corporation may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Corporation. The mutilated certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately. The Corporation may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 8.** The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign or if such holding may be detrimental to the Corporation or the majority of its shareholders. More specifically, the Corporation shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Corporation are acquired or held directly or beneficially by any person or persons in circumstances which, (whether directly or indirectly affecting such person or persons and whether taken alone or in conjunction with any other person or persons connected or not, or any other circumstances appearing to the Board of Directors to be relevant) in the opinion of the Board of Directors might result in the Corporation incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantages which the Corporation might not otherwise have incurred or suffered or might result in the Corporation being required to register under the Investment Company Act of 1940, as amended, of the United States of America.

The Corporation may also restrict or prevent the ownership of shares by any «U.S. person» as defined hereafter and for such purpose the Corporation may:

- a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a U.S. person,
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in U.S. persons and
- c) where it appears to the Corporation that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

- 1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corpo-

ration. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the registration of such shares in the Register of Shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled on the books of the Corporation; provided, however, that the shares represented by such inscribed or bearer certificates shall remain in existence.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Corporation less any applicable redemption charges.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in the currency of the United States of America («US Dollars or USD»), except during periods of US Dollar exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation on its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith; and

d) decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Corporation.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended («the 1933 Act») or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The Board of Directors shall define the word «U.S. person» on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Corporation.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of April at 12 noon and for the first time in the year 2005. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 11.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to such limitations as may be imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12.** Shareholders meet upon call by the board of directors pursuant to notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

Notice shall, in addition and to the extent required, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

**Art. 13.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the board of directors need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least seven days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram, facsimile transmission, and by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. The date of the decision contemplated by these resolutions shall be the latest signature date.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 16.** The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to the shares and the pool of assets relating thereto and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

**Art. 18.** The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only, in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, or by the joint or individual signatures of any person (s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 20.** The Corporation shall appoint an authorised auditor who shall carry out the duties prescribed by the law of 20th December 2002 regarding undertakings for collective investment. The auditor shall be elected by the general meeting of shareholders and shall be in duty until his successor is elected.

**Art. 21.** As is more especially prescribed hereinbelow, the Corporation has the power to repurchase its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Shareholders do not have the right to ask for redemption of their shares during the two first years of the Corporation.

Thereafter, any shareholder may request twice a year the repurchase of all or part of his shares by the Corporation. The repurchase price shall be paid not later than 45 calendar days after the date as of which the applicable net asset

value was determined and shall be equal to the Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof. From the repurchase price there may further be deducted any repurchase charge as the sales documents may provide. Any such request must be filed by such shareholder at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for repurchase of shares, together with the delivery of the certificate or certificates (if issued) for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

If requests for redemption on any Valuation Day exceed 10% of the Net Asset Value of all shares in issue, the Corporation reserves the right to postpone redemption of all or part of such shares to the following Valuation Day on which shares may be redeemed. On the following Valuation Day on which shares may be redeemed, such requests will be dealt with in priority to any subsequent requests for redemption. Shares in the capital of the Corporation repurchased by the Corporation shall be cancelled.

**Art. 21.** Whenever the Corporation shall redeem shares of the Corporation, the price per share shall be equal to the Net Asset Value per share as defined herein less any charge provided for in article 21.

For the purpose of determination of the issue and redemption prices, the Net Asset Value of shares in the Corporation shall be determined by the Corporation as to the shares in issue from time to time, but in no instance less than monthly, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Day»), provided that in any case where any Valuation Day would fall on a day observed as a legal holiday by banks in Luxembourg such Valuation Day shall then be the bank business day immediately preceding such holiday.

The Corporation may suspend the determination of the Net Asset Value of shares and the issue and redemption of the shares in the following circumstances:

1. during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed, which is the main market or stock exchange for a significant part of the Corporation's investments, for in which trading therein is restricted or suspended; or
2. during any period when an emergency exists as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the Corporation; or it is impossible to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is impossible for the Corporation fairly to determine the value of any assets; or
3. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Corporation's investments or of current prices on any stock exchange; or
4. when for any reason the prices of any investment owned by the Corporation cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or
5. following a possible decision to liquidate or dissolve the Corporation; or
6. whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Corporation or in case purchase and sale transactions of the Corporation's assets are not realisable at normal exchange rates; or
7. in all other cases in which the Board of Directors considers a suspension to be in the best interests of the shareholders.

Any such suspension shall be publicised by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the irrevocable written request for such purchase as specified in article 21 hereof.

**Art. 23.** The Net Asset Value of shares in the Corporation shall be expressed in US Dollars, and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the assets of the Corporation less its liabilities by the number of shares of the Corporation then outstanding and by rounding up the resulting sum to the nearest whole cent, in the following manner:

- A. The assets of the Corporation shall be deemed to include:
  - a) all cash at hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Valuation Day.
  - b) all bills and demand notes and accounts receivable (including the result of the sale of securities that have not yet been received).
  - c) all securities, units, shares, debt securities, option or subscription rights and other investments and transferable securities owned by the Corporation.
  - d) all dividends and distribution proceeds declared to be received by the Corporation in cash or securities insofar as the Corporation is aware of such.
  - e) all interest due but not yet received and all interest yielded up to the Valuation Day by securities owned by the Corporation, unless this interest is included in the principal amount of such securities.
  - f) the incorporation expenses of the Corporation, insofar as they have not been amortised.
  - g) all movie rights and film related rights.
  - h) all other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- 1) the value of any cash at hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interests declared or due but not yet collected will be deemed to be the full value thereof, unless it is unlikely that such values are received in full, in which case the value thereof will be determined by deducting such amount the Directors consider appropriate to reflect the true value thereof.



2) securities listed on a stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such stock exchange or market. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price on the stock exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining.

3) securities not listed on any stock exchange or traded on any regulated market will be valued at their last available market price.

4) securities for which no price quotation is available or for which the price referred to in 1) and/or 2) is not representative of the fair market value, will be valued prudently; and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sales prices.

5) swaps are valued at fair value based on the last available price of the underlying security.

6) futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets will be valued, pursuant to the policies established by the Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. Futures, forward and options contracts traded on exchanges or on Regulated Markets will be valued on the basis of the last available settlement price; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day of valuation, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the Directors may deem fair and reasonable.

7) movies rights and other film rights will be valued at cost whilst they are in production, unless an announcement or significant news item is released in connection with the downgrading or the upgrading of value: Such news and the necessity of downgrading or upgrading the value of any particular asset will be at the discretion of the Board of Directors of the Corporation in consultation with the investment manager and any investment advisors, and if required the auditors.

Once the movies or other films have been released the valuation will move to an earnings based valuation for the Corporation. The point of when there will be a change in the valuation method will be decided between the Investment Manager, Investment Advisors and the Board of Directors of the Corporation.

The Board of Directors of the Corporation will ensure that fair and accurate valuation methods are applied consistently in order to represent the probable realisation value of the Corporation.

B. The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued or payable administrative expenses (including custodian fee and corporate agents' fees);

c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

d) an appropriate provision for future taxes based on net assets on the Valuation Day, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves (if any) authorised and approved by the board of directors and

e) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agents and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, annual and semi-annual reports, stock exchange listing costs and the costs of obtaining or maintaining any registration with or authorisation from governmental or other competent authorities, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. For the purposes of this Article:

a) shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing;

b) shares of the Corporation to be redeemed under Article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Corporation:

c) all investments, cash balances and other assets of the Corporation not expressed in US Dollars, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares and

d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Day, to the extent practicable.

e) If since the time of determination of the Net Asset Value per share there has been a change in the value of the investments, the Directors may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Corporation, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

f) In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, the Board of Directors is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of the Corporation's total assets.

**Art. 24.** Whenever the Corporation shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value as hereinabove defined for the shares which may be increased by such sale commission as the sale documents may provide. The price so determined shall be payable not later than five days after the date on which the application was accepted.

**Art. 25.** The Corporation shall enter into a Custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the «Custodian»). All securities and cash of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the Board of Directors shall use their best endeavours to find a bank to act as Custodian and upon doing so the directors shall appoint such corporation to be Custodian in place of the retiring Custodian. The directors may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 26.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the following year.

The first accounting year shall begin as of the date of this deed and shall terminate on 31st of December 2004.

**Art. 27.** The appropriation of the annual results and any other distributions shall be determined by the annual general meeting of the shareholders upon proposal by the Board of Directors.

Any dividends shall be paid in US Dollars.

Interim dividends may be paid out upon decision of the Board of Directors. No distribution may be made if after declaration of such distribution the Corporation's capital would be less than the minimum capital imposed by law.

**Art. 28.** In the event of a dissolution of the Corporation liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 29.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 30.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the law of December twentieth two thousand and two regarding collective investment undertakings.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the shares as follows:

Shareholders:

1. BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one thousand three hundred shares, . . . . .	1,300
2. INTER ASSET JAPAN COMPANY LIMITED, prenamed, one thousand three hundred shares, . . . . .	1,300
3. OUT OF OBSCURITY Inc., prenamed, one thousand three hundred shares, . . . . .	1,300
Total: three thousand nine hundred shares, . . . . .	3,900

All these shares have been fully paid up by payments in cash so that the sum of thirty-nine thousand US Dollars (USD 39,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

#### *Estimates of Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at four thousand six hundred euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The registered office of the Company is fixed at L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

2) The number of directors is set at four (4) and that of the auditors at one

3) The following are appointed directors, their mandates expiring at the issue of the annual general meeting which is to be held in 2005:

Mr Germain Birgen, General Manager - Head of Global Fund Services, BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., born in Luxembourg on November 26, 1960 with professional address at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

Mr Alan Margerison, President, INTER ASSET JAPAN COMPANY LIMITED, born in Shipley, Yorkshire on April 3, 1970 with professional address at Mori Tower 35F, Atago Green Hills, 5-1 Atago 2-Chome, Minato-ku, 105-6235 Tokyo;

Mr Gordon Clark, Chief Executive Officer, OUT OF OBSCURITY Inc., born in Glasgow on July 17, 1961 with professional address at Scotia Centre, 4th Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

Mr Jean-Claude Stoffel, Senior Manager, BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., born in Bruxelles on August 9, 1951 with professional address at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

4) Has been appointed auditor, his mandate expiring at the issue of the annual general meeting which is to be held in 2005:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, with registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R. C. S. Luxembourg section B number 67.895.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Claude Stoffel, demeurant au 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 avril 2004.

2. INTER ASSET JAPAN COMPANY LIMITED, avec siège social à Mori Tower 35F, Atago Green Hills, 5-1 Atago 2-chome, Minato-ku, 105-6235 Tokyo, ici représentée par Monsieur Jean-Claude Stoffel, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 avril 2004.

3. OUT OF OBSCURITY Inc., avec siège social au Scotia Center, 4th Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, ici représentée par Monsieur Luc Courtois, demeurant au 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration donnée à George Town, Grand Cayman le 13 avril 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte. Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils forment entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable sous la dénomination de THE MOVIE PORTFOLIO FUND.

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts tel que prévu à l'Article 30 des statuts.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en investissements de tous types dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société telle que déterminée conformément à l'Article 23 des statuts.

Le capital minimum de la Société sera atteint dans le délai légal et sera de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) ou son équivalent en devise étrangère.

Le capital initial souscrit est de trente-neuf mille US Dollars (39.000,- USD) divisé en trois mille neuf cents (3.900) actions entièrement libérées, sans mention de valeur.

Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à émettre d'autres actions entièrement libérées conformément à l'Article 24 des statuts sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, d'en recevoir paiement et de délivrer des nouvelles actions.

**Art. 6.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. En cas d'actions nominatives, un actionnaire recevra une confirmation de propriété à moins qu'il ne souhaite obtenir des certificats d'actions. En cas d'actions au porteur, des certificats seront émis en coupures telles que déterminées par le Conseil d'Administration. Si l'actionnaire au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats émis en d'autres coupures, les frais de tel échange seront à sa charge. Lorsqu'un actionnaire nominatif souhaite obtenir plus d'un certificat représentatif de ses actions, les frais relatifs à de tels certificats supplémentaires pourront être mis à charge de tel actionnaire. Les certificats d'actions au porteur seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuelles, impri-

mées ou reproduites par fax. Toutefois, l'une de ces signatures pourra être celle d'une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. Dans ce cas, la signature sera manuelle. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes telles que déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Les actions ne peuvent être émises qu'après acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. Le souscripteur deviendra, sans délai excessif, après acceptation de la souscription et réception du prix d'achat, titulaire des actions achetées par lui et obtiendra la remise de certificats d'actions sous la forme nominative ou au porteur ou la confirmation de sa détention.

Lorsque des dividendes sont payés, les paiements seront faits aux actionnaires à leur adresse indiquée au Registre des Actionnaires quant aux actions nominatives et sur présentation des coupons appropriés quant aux actions au porteur.

Toutes les actions émises de la Société autres que des actions au porteur seront inscrites dans le Registre des Actionnaires, tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et ce Registre mentionnera le nom de chaque détenteur d'actions inscrites, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui et le montant payé sur chaque action.

Tout transfert d'action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires et telle inscription sera signée par un ou plusieurs directeurs de la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil d'Administration. Le transfert d'actions au porteur sera réalisé par la remise du certificat d'actions au porteur approprié. Le transfert d'actions nominatives sera réalisé (a) au cas où des certificats d'actions ont été émis par la remise à la Société du ou des certificat(s) représentatif(s) de telles actions ensemble avec tous autres instruments de transfert satisfaisants pour la Société, et (b), au cas où aucun certificat d'actions n'a été émis, par une déclaration de transfert à inscrire au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire; ou par toutes personnes ayant les pouvoirs nécessaires à cet effet. Tout actionnaire nominatif doit fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces provenant de la Société peuvent être envoyés. Cette adresse sera également mentionnée au Registre des Actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société peut en faire mention dans le Registre des Actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse telle qu'enregistrée par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. Tout actionnaire peut à tout moment modifier son adresse telle que mentionnée au Registre des Actionnaires, moyennant l'envoi d'une notification écrite au siège social de la Société ou à toute autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Des fractions d'actions pourront être émises jusqu'à la quatrième décimale. Les droits attachés aux fractions d'actions seront exercés proportionnellement à la fraction de l'action détenue sauf pour l'exercice du droit de vote qui ne pourra être exercé que pour une action entière.

**Art. 7.** Sous réserve des dispositions de la législation luxembourgeoise relative à la perte ou à la destruction d'actions au porteur, lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis, à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous la forme d'une garantie délivrée par une compagnie d'assurances sans préjudice de toute autre forme de garantie. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original sera déclaré nul.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux certificats sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ. La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription ou avec la destruction des anciens certificats d'actions.

**Art. 8.** La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si cette détention est contraire aux lois ou règlements luxembourgeois ou étrangers ou si cette détention est de nature à porter préjudice d'une quelconque manière à la Société ou à la majorité de ses actionnaires. Plus particulièrement, la Société pourra imposer telles restrictions qu'elle jugera utile pour faire en sorte qu'aucune action ne soit acquise ou détenue directement par ou au bénéfice de toute(s) personne(s) dans des circonstances qui (soit directement ou indirectement affectant ces personnes, prises isolément ou avec d'autres personnes ayant des relations entre elles ou non, soit en fonction d'autres faits significatifs suivant l'avis du Conseil d'Administration) selon l'opinion du Conseil d'Administration peuvent entraîner pour la Société d'être soumise à taxation ou d'encourir tous autres désavantages financiers que la Société n'aurait pas encourus ou subis autrement ou qui peuvent conduire la Société à devoir être enregistrée sous l'«Investment Company Act of 1940», tel que modifié, des Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra aussi restreindre ou interdire la propriété d'actions par des «ressortissants des Etats-Unis d'Amérique», tels que définis ci-après, et à cet effet la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique,

b) demander à tout moment à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si, dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique et

c) procéder au rachat forcé de tout ou partie d'actions dont il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, en est le propriétaire. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire détenant ces actions ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à

payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et, en cas d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre et en cas d'actions au porteur, les certificats d'actions seront annulés dans les livres de la Société étant entendu cependant que les actions représentées par ces inscriptions ou certificats au porteur existeront toujours.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Société, diminué de tous frais de rachat applicables.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire des actions dans la devise des Etats-Unis d'Amérique («US Dollars ou USD») sauf en période de restriction de change de l'US Dollar, et le prix sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifié dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à des actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel qu'en vigueur de temps en temps, de la loi des Etats-Unis sur les marchés financiers de 1933 (United States Securities Act 1933) («la loi de 1933») ou dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur dans les Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la loi de 1933. Le Conseil d'Administration définira la notion de ressortissant des Etats-Unis d'Amérique sur base de ces dispositions et publiera cette définition dans les documents de vente de la Société.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois d'avril de chaque année à midi, et pour la première fois en l'an 2005. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11.** Les quorum et délais légaux régiront les convocations et les tenues des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des statuts. Chaque action donne droit à une voix dans le cadre des limitations qui peuvent être imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra agir aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts ou par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment, et sans limitation, les conditions de participation aux assemblées des actionnaires.

**Art. 12.** Les actionnaires se réunissent sur convocation du Conseil d'Administration suite à un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Des avis de convocation seront en outre, lorsque requis, publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tous autres journaux tels que décidés par le Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et resteront en place jusqu'à l'élection et l'agrément de leurs successeurs, étant entendu qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment au terme d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant par la suite de décès, de retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra élire en son sein un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Ad-

ministration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration mais, en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront un autre administrateur comme président à titre provisoire à la majorité présente à cette assemblée ou réunion.

Le Conseil d'Administration pourra nommer, de temps à autre, des directeurs de la Société dont un directeur général, un secrétaire, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et autres directeurs jugés nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Toute nomination pourra être révoquée à tout moment par le Conseil d'Administration. Ces directeurs n'auront pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs désignés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalable adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme mandataire.

Les administrateurs ne peuvent agir qu'aux réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les administrateurs ne peuvent pas engager la Société par leurs actes individuels sauf permission spéciale selon résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Si lors d'une réunion, il y a un nombre de votes égal pour et contre une décision, la voix du Président sera prépondérante.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire peuvent exprimer leur consentement sur un ou plusieurs documents séparés par écrit ou par télex, câble, télégramme, fax ou téléphone à condition que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit. La date de ces résolutions sera celle de la dernière signature.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de la politique de la Société à des directeurs de la Société.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou en son absence par le président à titre provisoire, qui a présidé la réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration, de disposition et d'exécution dans l'intérêt de la Société. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir de nommer tels Gestionnaires en Investissement, Conseillers en Investissement, Dépositaire, Agent Administratif et autres prestataires de service qu'il jugera nécessaire de temps en temps. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la diversification du risque, est autorisé à déterminer la politique d'investissement de la Société pour les investissements se rapportant aux actions et aux avoirs y afférents ainsi que pour déterminer l'orientation générale de la gestion et de l'administration des affaires de la Société dans le respect des dispositions légales applicables et de l'objet social tel qu'il est défini à l'Article 3 ci-dessus.

**Art. 17.** Aucun contrat ou autre transaction conclus entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou le fait qu'il en serait administrateur associé, directeur ou employé. Tout administrateur ou directeur de la Société qui est aussi administrateur ou directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société est engagée contractuellement ou autrement, ne sera pas empêché, à cause de ce lien avec cette société ou firme de prendre part, de voter ou d'agir dans le cadre de ces contrats ou relations d'affaires.

Si un administrateur ou directeur de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou directeur en informera le Conseil d'Administration et s'abstiendra de considérer et de voter cette transaction et il en sera fait rapport à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement occasionnées par tout action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de tout autre fonds dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou le directeur en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 20.** La Société nommera un réviseur d'entreprises pour exécuter les tâches prévues par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

**Art. 21.** Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Les actionnaires ne sont pas en droit de demander le rachat de leurs actions pendant les deux premières années de la Société. Après ce délai, tout actionnaire de la Société est en droit de demander, deux fois par an, le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société.

Le prix de rachat sera payé au plus tard quarante-cinq (45) jours calendrier suivant la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire applicable et sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée par l'article 23 ci-dessous. Du prix de rachat, peut être déduite une commission de rachat telle que décrite dans les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou au bureau de la personne ou de la société désignée par la Société comme son mandataire pour le rachat d'actions, cette demande, dans le cas où un certificat d'actions a été émis, étant accompagnée du ou des certificat(s) d'actions dans leur forme adéquate ou de la preuve adéquate de succession ou cession satisfaisante pour la Société.

Si des demandes de rachat, un Jour d'Evaluation, excèdent 10% de la Valeur Nette d'Inventaire des actions en circulation, la Société se réserve le droit de retarder le rachat de tout ou partie des actions jusqu'au prochain Jour d'Evaluation où les actions peuvent être rachetées. A ce jour, ces demandes seront traitées prioritairement à toute demande subséquente de rachat. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

**Art. 22.** Chaque fois que la Société rachètera des actions de la Société, le prix de l'action sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire telle que définie dans les statuts diminué des frais prévus à l'article 21 des statuts.

Pour la détermination du prix d'émission et de rachat, la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera déterminée par la Société périodiquement mais, en aucun cas, moins d'une fois par mois, suivant décision du Conseil d'Administration (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation»), étant entendu que lorsqu'un Jour d'Evaluation coïncide avec un jour férié bancaire à Luxembourg, ce Jour d'Evaluation sera le jour ouvrable bancaire précédant immédiatement tel jour férié.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions ainsi que leur émission et rachat dans les circonstances suivantes:

- a) durant toute période (autre que vacances ordinaires ou fermetures de week-end traditionnelles) au cours de laquelle tout marché ou bourse est fermé, lesquels sont les principaux marchés ou bourses pour une partie déterminante des investissements de la Société ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou
- b) durant toute période au cours de laquelle existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible de disposer des investissements qui constituent une part substantielle des avoirs de la Société; ou il est impossible de transférer de l'argent nécessaire à l'acquisition ou la vente d'investissements au taux normal du marché; ou il est impossible pour la Société de déterminer raisonnablement la valeur des actifs de la Société,
- c) lorsque les moyens de communication, normalement employés pour déterminer le prix d'un investissement de la Société ou les prix courants ou valeurs sur une bourse sont hors de service; ou
- d) lorsque pour n'importe quelle raison le prix des investissements détenus par la Société ne peut pas raisonnablement être fixé rapidement et de manière précise;
- e) suite à une possible décision de liquider ou dissoudre la Société;
- f) chaque fois que les restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêcheront l'exécution des transactions pour le compte de la Société ou lorsque l'achat ou la vente des actifs de la Société ne pourront pas être réalisés au taux normal du marché;
- g) dans tous les autres cas dans lesquels le Conseil d'Administration considérera qu'une suspension est dans le meilleur intérêt des actionnaires. Pareille suspension sera publiée par la Société et notifiée aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions par la Société au moment du dépôt de leur demande écrite irrévocable telle que mentionnée à l'Article 21 des statuts.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société sera exprimée en US Dollars et sera déterminée le Jour d'Evaluation en divisant la valeur des avoirs de la Société moins ses engagements par le nombre d'actions en circulation et en l'arrondissant au plus proche centime entier, de la manière suivante:

L'évaluation se fera comme suit:

A. Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

- a) toutes les espèces en caisse ou en banque y compris les intérêts échus mais non encore reçus et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'Evaluation;
- b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants dus (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les valeurs, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions dus à la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en a connaissance;
- e) tous les intérêts échus mais non encore reçus et tous les intérêts produits jusqu'au Jour d'Evaluation par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
- g) tous droits cinématographiques et droits y relatifs;
- h) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient incluant les dépenses payées d'avance.

La valeur des avoirs sera établie comme suit:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, est supposée être constituée par la valeur entière de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que ces valeurs puissent être touchées, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs,

2) Les valeurs admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé seront évaluées sur la base du dernier prix disponible sur tels bourse ou marché. Si la même valeur mobilière est cotée sur différents bourses ou marchés, le dernier prix disponible de la bourse ou du marché principal de cette valeur sera utilisée;

3) Les valeurs non cotées en bourse ou non négociées sur un marché réglementé seront évaluées sur la base de leur dernier prix de marché disponible;

4) Les valeurs pour lesquelles il n'existe pas de cotation ou pour lesquelles les cours déterminés suivant la procédure désignée sub (1) et (2) ci-dessus, ne sont pas représentatifs de leur valeur réelle de marché, seront évaluées avec prudence et bonne foi sur base de leur prix vente raisonnablement prévisible;

5) Les swaps seront évalués à leur valeur équitable sur la base du dernier prix disponible de la valeur sous-jacente;

6) Les contrats d'option, de «futures» et de «forward» non négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé seront évalués, suivant des directives établies par les administrateurs, sur base de principes appliqués généralement pour chaque type de ces contrats. S'ils sont négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé, ces contrats seront évalués sur base du dernier prix de transaction disponible; lorsque pareil contrat ne peut être liquidé au Jour d'Evaluation, la base de détermination de sa valeur liquidative sera celle établie de façon équitable et raisonnable par les administrateurs;

7) Tous droits cinématographiques seront évalués au coût durant leur production, sauf annonce ou nouvelle significative en augmentant ou en diminuant la valeur. Ces nouvelles et la nécessité d'augmenter ou de diminuer la valeur d'un avoir particulier sont à l'appréciation du Conseil d'Administration, en consultation avec le Gestionnaire et les Conseillers en Investissements et, si requis, avec les réviseurs.

Une fois les films distribués, l'évaluation sera basée sur les gains. Le Gestionnaire en Investissements, les Conseillers en Investissements et le Conseil d'Administration décideront du moment précis du changement de méthode d'évaluation.

Le Conseil d'Administration s'assurera que des méthodes d'évaluation justes et correctes soient mises en place afin de représenter la valeur probable de réalisation de la Société.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et autres montants dus;

b) toutes les dépenses administratives échues ou dues (en ce comprises les commissions de la banque dépositaire et des agents de la Société);

c) toutes les obligations connues, dues ou non encore dues, incluant toutes obligations contractuelles venues à échéance pour paiement soit en espèces soit en biens, y compris le montant de tous les dividendes déclarés mais non payés par la Société si le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle les personnes qui ont ou auront droit aux dividendes sont déterminées;

d) toutes réserves appropriées pour taxes futures basées sur les avoirs nets au Jour d'Evaluation, telles que déterminées de temps à autre par la Société et toutes autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration;

e) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit autres que les engagements représentés par les actions de la Société. Pour évaluer le montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes ses dépenses à payer incluant les frais en relation avec son établissement, les commissions payables aux Gestionnaires en Investissements, comptables, à la Banque Dépositaire, à l'agent domiciliaire, aux agents d'enregistrement et de transfert, aux agents payeurs et aux représentants permanents des pays d'enregistrement, ou autres mandataires employés par la Société, tous honoraires dus au réviseur d'entreprises et aux conseillers juridiques de la Société, tous les frais d'impression, de communication et de publication y inclus les frais de publicité ou de préparation et d'impression des prospectus, memoranda explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports financiers annuels et semi-annuels, les frais de cotation et les frais pour l'obtention et le maintien de tout enregistrement avec ou sans autorisation de toute autorité gouvernementale ou autres, toutes taxes ou charges gouvernementales et toutes autres dépenses de fonctionnement y inclus les frais d'achat et de vente d'avoirs, intérêts, charges bancaires et de courtage, frais de poste, téléphone et télex. La Société peut calculer toute dépense administrative ou autre régulière ou périodique sur la base d'une estimation pour l'année ou sur toute autre période en divisant le montant proportionnellement aux fractions de pareille période.

C. Aux fins de cet Article:

a) les actions pour lesquelles des souscriptions ont été acceptées mais pour lesquelles le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme existantes;

b) chaque action de la Société qui est en cours de rachat conformément à l'article 21 ci-dessus, sera considérée comme une action existante et prise en compte jusqu'à la clôture du Jour d'Evaluation ci-dessus mentionné et sera à partir de ce jour et jusqu'au paiement du prix, considérée comme une obligation de la Société;

c) tous les investissements, soldes en cash ou autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés en US Dollars seront évalués après avoir pris en considération le taux du marché ou le taux de change courant aux jour et heure auxquels la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée;



d) autant que possible, tout achat ou vente de titres faits par la Société un Jour d'Evaluation prendra effet au Jour d'Evaluation;

e) si, depuis la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action, il y a eu un changement dans la valeur des investissements, les administrateurs peuvent, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et en faire une deuxième;

f) dans la mesure où il est impossible ou incorrect d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, à la suite de circonstances spéciales, le Conseil d'Administration ou son mandataire est en droit d'appliquer d'autres critères d'évaluation généralement admis et vérifiables par un réviseur d'entreprises, pour obtenir une évaluation équitable des avoirs totaux de la Société.

**Art. 24.** Lorsque la Société offrira les actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues sera la Valeur Nette d'Inventaire telle que définie dans ces statuts augmentée éventuellement d'une commission d'émission telle que décrite dans les documents de vente. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard dans les cinq jours suivant la date d'acceptation de la souscription.

**Art. 25.** La Société conclura une convention de Banque Dépositaire avec une banque répondant aux exigences de la loi relative aux organismes de placement collectif (la «Banque Dépositaire»). Tous les titres et avoirs liquides de la Société seront détenus par ou sur ordre de la Banque Dépositaire qui assumera envers la Société et ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où la Banque Dépositaire souhaiterait se retirer, le Conseil d'Administration mettra tout en oeuvre pour trouver une banque pour agir comme banque dépositaire et pour nommer cette entité comme banque dépositaire en lieu et place de la Banque Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs peuvent mettre fin à la désignation de la Banque Dépositaire mais ne la révoqueront pas aussi longtemps qu'une autre banque dépositaire n'aura pas été nommée en son lieu et place conformément à cette disposition.

**Art. 26.** L'année fiscale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La première année fiscale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 27.** L'attribution des résultats annuels et toute autre distribution sera déterminée et décidée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Les dividendes seront payés en US Dollars.

Des dividendes intérimaires pourront être payés sur décision du Conseil d'Administration.

Aucune distribution ne sera faite dans l'hypothèse où, après la déclaration de cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum requis par la loi.

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 29.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 30.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, sont réglées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi que de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies et en témoigne expressément.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants ont souscrit les actions comme suit:

Actionnaires:

1. BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée, mille trois cents actions; .....	1.300
2. INTER ASSET JAPAN COMPANY LIMITED, prédésignée, mille trois cents actions; .....	1.300
3. OUT OF OBSCURITY Inc., prédésignée, mille trois cents actions; .....	1.300
Total: trois mille neuf cents actions; .....	3.900

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-neuf mille US Dollars (39.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais, dépenses et autres charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui devront être imputés à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille six cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseurs d'entreprises à un (1).

3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005:

M. Germain Birgen, General Manager - Head of Global Fund Services, BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., né à Luxembourg le 26 novembre 1960 avec adresse professionnelle à 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

M. Alan Margerison, President, INTER ASSET JAPAN COMPANY LIMITED, né à Shipley, Yorkshire le 3 avril 1970 avec adresse professionnelle à Mori Tower 35F, Atago Green Hills, 5-1 Atago 2-Chome, Minato-ku, 105-6235 Tokyo;

M. Gordon Clark, Chief Executive Officer, OUT OF OBSCURITY Inc., né à Glasgow le 17 juillet 1961 avec adresse professionnelle à Scotia Centre, 4th Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

M. Jean-Claude Stoffel, Senior Manager, BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., né à Bruxelles le 9 août 1951 avec adresse professionnelle à 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

4) Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005: DELOITTE & TOUCHE, société anonyme à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R. C. S. Luxembourg section B numéro 67.895.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande des comparants, l'acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Stoffel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2004, vol. 526, fol. 66, case 1. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2004.

J. Seckler.

(032378.3/231/917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

#### **AQUATRANS SHIPPING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 83.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 mars 2004, réf. DSO-AO00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(023564.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

#### **AQUATRANS SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

H. R. Luxemburg B 83.159.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Mertert am 7. Januar 2004 um 14.00 Uhr*

#### *Mandatsernennungen*

Nach dem Rücktritt von Herrn Norbert Point, wohnhaft in F-67610 Wantzenau, 17 rue de la Charmille, vom 2. April 2003 wird Herr Sebastiaan de Groot, wohnhaft in L-6673 Mertert, einstimmig, zum neuen Verwaltungsrat gewählt.

Die ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Dingena M. Ten Haaf, wohnhaft in NL-4537 EG Terneuzen, Scheldekade 28, Delegierte des Verwaltungsrates:
- Herr Roland Eckert, wohnhaft in F-67015 Strasbourg, 6 rue de Schnokeloch,
- Herr Martin A. Sibrijns, wohnhaft in CH-4125 Reichen Erlensträsschen 62,
- Herr Anthony Appeldoorn, wohnhaft in NL-4537 EG Terneuzen, Scheldekade 28.

sowie des Rechnungskommissars die Gesellschaft S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. mit Sitz zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Diese Mandate enden mit der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2008 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mertert, den 7. Januar 2004.

*Der Verwaltungsrat*

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2004, réf. DSO-AO00133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023559.3/832/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

22539

**IPEF II HOLDINGS N°5 BIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.746.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 mars 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michael George Best, domicilié au 47, Esplanade St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel Islands;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas reconduire le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., à partir de l'exercice 2001.

La société FIDIREVISA S.A., avec siège social à 14, Via Pioda, CH-6901 Lugani, Suisse, a été nommée en son remplacement pour un terme de six ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023996.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

---

**IPEF II HOLDINGS N°6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 66.053.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 mars 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michael George Best, domicilié au 47, Esplanade St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel Islands;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas reconduire le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., à partir de l'exercice 2001.

La société FIDIREVISA S.A., avec siège social à 14, Via Pioda, CH-6901 Lugani, Suisse, a été nommée en son remplacement pour un terme de six ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023993.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

---

**NEXCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 71.436.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024302.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

---

**HSBC TRINKAUS INVESTFUNDS SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxembourg B 92.205.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Frau Silke Bündinger, Geschäftsführerin der Gesellschaft HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., wohnhaft in D-54441 Ayl (Deutschland), handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte der Gesellschaft HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2004.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, namens wie sie handelt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1° Die Investmentgesellschaft mit variablem Kapital HSBC TRINKAUS INVESTFUNDS SICAV mit Sitz in L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 92.205, wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 14. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nummer 390 vom 10. April 2003.

2° Die HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. ist Eigentümerin der einzigen sich noch im Umlauf befindenden Aktie der HSBC TRINKAUS INVESTFUNDS SICAV geworden und hat beschlossen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

3° Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf die Gesellschaft HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. über, welche erklärt, alle etwaigen noch ausstehenden Verpflichtungen der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen. Sie wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde tragen.

4° Die Liquidation der aufgelösten Gesellschaft ist somit abgeschlossen und die Gesellschaft endgültig aufgelöst und liquidiert.

5° Den Verwaltungsratsmitgliedern wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

6° Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina und Julien Lefèvre hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Bündinger, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, vol. 142S, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. März 2004.

F. Baden.

(024118.3/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**HDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.374.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HDS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers, R.C. Luxembourg section B numéro 76.374, constituée suivant acte reçu le 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 16 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 495 (quatre cent quatre-vingt-quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'as-

semblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- Démissions - Nominations.
- 3.- Fixation d'une délégation de pouvoir à Monsieur Willem Van Cauter.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer la siège social de Luxembourg à Strassen, à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Strassen.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- a) Madame Denise Van Bastelaer, sans profession, demeurant à Forville (Belgique);
- b) Madame Claudine Rabinavicius, pensionnée, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- c) Monsieur Jean Harte, pensionné, demeurant à Bruxelles (Belgique).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de reconduire Madame Manuela Harte, directrice de sociétés, demeurant à F-83400 Hyères-Les Palmiers (France), rue du Rempart, dans sa fonction d'administrateur de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Arno Mestdagh, sans profession, demeurant à F-83400 Hyères-Les Palmiers (France), rue du Rempart;
  - b) Monsieur Nicola Mestdagh, sans profession, demeurant à F-83400 Hyères-Les Palmiers (France), rue du Rempart.
- Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de reconduire la S.à r.l., VAN CAUTER, ayant son siège social à Strassen, dans sa fonction de commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'approuver et de confirmer la résolution, prise par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2003, pour confier une délégation de pouvoir à Monsieur Willem Van Cauter, prénommé, en tant que directeur de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour toutes affaires n'excédant pas le montant de EUR 6.250,- (six mille deux cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Van Cauter, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, vol. 142S, fol. 60, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

*J. Elvinger.*

(024031.3/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**BIOTECH INDUSTRY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1711 Luxembourg, 21, rue Bernard Haal.  
R. C. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

*Pour FIDCOSERV, S.à r.l.*

Signature

(024337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.310.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 9.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003
4. Nominations statutaires
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la Sicav, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01328/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**HUGETEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, le 25 mai 2004 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01462/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FUCHS INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS INVEST à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes pour la période du 27 mai 2003 au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02048/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.779.

—  
**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders to be held on Thursday, 27 May 2004 at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2.00 p.m.

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2003
3. Consideration and approval of the profit appropriation 2003
4. To give discharge to the members of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 2003 may be obtained at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and at the offices of ROBECO and the member banks of RABOBANK NEDERLAND. It is also available via [www.robeco.com](http://www.robeco.com).

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 17 May 2004. Shareholders holding their shares in another way should inform the board of directors of the Company.

Luxembourg, 5 May 2004.  
(01613/584/25)

*The Board of Directors.*

---

**ARECO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 17.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 mai 2004 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 5 mai 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*  
Signature  
(01756/000/19)

---

**FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le mercredi 9 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02047/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 24 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Acceptation de la démission des administrateurs.
5. Nomination de nouveaux administrateurs.
6. Transfert du siège social de la société.
7. Divers.

I (02049/1267/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.709.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02096/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 83.256.

Die Aktionäre der HPM INVEST SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Mai 2004 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im Mai 2004.

I (02173/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*



**ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.779.

—  
**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on Thursday 27th May 2004 at the registered office of the Corporation, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 3.00 p.m.

*Agenda:*

Proposal to amend the articles 3, 5, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 27 and 30 of the Articles of Incorporation. Article 3 shall be read as follows: «The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Corporation may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.»

Shareholders are informed that the full text of the other proposed amendments to the Articles of Incorporation in relation to, among others, the introduction of classes of shares is available free of charge at the registered office of the Corporation.

Resolution on the Agenda will require a quorum of 50% of the shares in issue and will be taken at a majority of 2/3 of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting. Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders wishing to attend and vote at the Meeting should inform the bank or institution through which their shares are held in writing of their intention not later than 17th May 2004 and Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Corporation at the registered office, in writing of their intention not later than 17th May 2004.

I (02095/584/27)

*The Board of Directors.*

—  
**CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 14.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (02098/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

—  
**AURA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 29.092.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures à l'Etude du Notaire Maître J.-P. Hencks, à L-2240 Luxembourg, 3, rue Notre Dame avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Annulation du capital autorisé existant.
2. Création d'un nouveau capital autorisé de EUR 10.000.000,-.
3. Autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des obligations.
4. Modification des statuts consécutive.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(02097/000/17)

**CAPITAL ITALIA, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.458.

The quorum required by law not having been reached at a first Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 3 May 2004, the Shareholders are hereby convened to attend a second

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on 7 June 2004 at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

*Agenda:*

1. To convert the Company with effect from 31 August 2004 from a «Société d'investissement à Capital Fixe («Sicaf»）」 into a «Société d'investissement à Capital Variable («Sicav»）」; the activity and the purpose remaining unchanged. One share in the Sicaf will be converted into one share in the Sicav.
2. To provide for the possibility for the Company to issue Shares of different compartments and/or different classes.
3. To amend the redemption rules to provide (i) that the Company will not be bound to redeem on any Valuation Date more than 10% of the total number of shares outstanding on such Valuation Date and (ii) that the Company will, if the redeeming shareholder so accepts, have the right to satisfy payment of the redemption price in kind by allocating to such shareholder assets from the portfolio equal in value to the value of the shares to be redeemed.
4. To provide for the possibility for the Company to issue fraction shares.
5. To decide that Annual General Meetings of shareholders of the Company will be held in Luxembourg at 10.00 a.m. on the last Tuesday of April, instead of March, in each year, for the first time in 2005.
6. To redraft entirely the Articles of Incorporation of the Company in order to comply with the legal form of a Sicav and with other above-mentioned changes.
7. Miscellaneous.

Please note that:

(i) the current financial year started on the 1 January 2004 will end on the 31 December 2004 pursuant to the restated Articles of Incorporation of the Company referred to under item 6 above;

(ii) the Board of Directors composed of Nilly Sikorsky, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Mark Brett, Luis Freitas de Oliveira, Dario Frigerio, Stephen Gosztony, Giordano Lombardo, Attilio Molendi and Dani Schumann will remain unchanged as well as their respective term of office;

(iii) the auditors, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., will remain unchanged as well as their term of office;

(iv) the registered office will remain unchanged at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Proposed amendments to the Articles of Incorporation in the form of restated Articles will be available on request to all shareholders at the registered office of the Company at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented and the resolutions will be passed at the majority of two thirds of the votes of the Shareholders present or represented at the meeting.

Each whole Share is entitled to one vote. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send duly completed proxy forms to the offices of JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, to the attention of Ms Mara Marangelli, not later than five days prior to the date of the meeting.

(02092/755/41)

*The Board of Directors.*

**CIC/CIAL CH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC/CIAL CH FUND à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 mai 2004 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02180/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.563.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02148/696/16)

*Le Conseil d'Administration.***FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 42.491.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02149/696/17)

*Le Conseil d'Administration.***PEH QUINTESSENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Aktionäre der PEH QUINTESSENZ SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 13. Mai 2004 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Abwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2004.

II (01921/755/26)

*Der Verwaltungsrat.*

**CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 45.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

I (02150/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**COFINEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 35.997.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02151/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**ACTELION FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Share capital: 31,000.- EUR.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 96.016.

**An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company will be held at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, on May 13, 2004, at 11.30 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To acknowledge and approve the resignation of ACTELION PHARMACEUTICALS LTD., a company governed by the laws of Switzerland, with its registered office at Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Switzerland, as general manager («gérant») of the Company.
2. To grant discharge to the resigning general manager.
3. To acknowledge the transfer of all Class II Common Shares of the Company from ACTELION PHARMACEUTICALS LTD., prenamed, to ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and to elect ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, as new general manager of the Company.
4. To amend article 9, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above change.
5. Miscellaneous.

This extraordinary general meeting of shareholders shall validly deliberate regardless the percentage of the Company's corporate capital being present or represented.

The shareholders must not be present in person. They may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact. Shareholders who cannot attend the meeting in person are thus invited to send a duly executed proxy to the registered office of the Company.

The bondholders of the Company are entitled to attend the meeting without taking part in the vote.

*For ACTELION FINANCE S.C.A.*

The General Manager

II (01968/267/30)

**ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 77.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

I (02152/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 42.862.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02156/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.695.

The shareholders are convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will take place on May 28th, 2004 at 2.00 p.m. in the head office of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Directors' Report and Report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual statutory accounts under Lux. GAAP and allocation of the results as at 31st December 2003;
3. Approval of the consolidated annual accounts under IFRS (IAS) as at 31st December 2003;
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor;
5. Election of Statutory Auditor for the period beginning 31st May 2004 and ending 31st May 2006;
6. Ratification of the cooptation of Mr Charalampos Charalampous as the Director;
7. Miscellaneous.

I (02227/000/18)

*The Board of Directors.*

---

**I.P.M.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 60.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;

3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

I (02189/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WORLD RAIL COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2004 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02188/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RAPHINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.226.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02190/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GLOBAL VISION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 94.890.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2004 à 12.15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02191/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

22551

**LLYDA-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.

R. C. Diekirch B 5.225.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, sis à L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter, le mardi 25 mai 2004 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2003.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Renouvellement du conseil d'administration et du commissaire.
6. Divers.

I (02192/1004/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FERRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 88.315.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02228/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre société qui aura lieu le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Ratification de cooptation.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 28 avril 2004 au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01706/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RMF UMBRELLA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 53.150.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *14. Mai 2004* um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für die Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien der Generalversammlung gefasst werden.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, werden die Aktionäre gebeten, ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu hinterlegen.

II (02932/584/22)

*Der Verwaltungsrat.***IMANN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.429.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi *14 mai 2004* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01997/755/20)

*Le Conseil d'Administration.***SWITEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi *14 mai 2004* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01992/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*



**ADEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.521.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
7. Divers.

II (01959/1023/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OLIDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 85.289.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01958/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**J.G. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.997.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01944/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.277.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 14 mai 2004 à 17.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01954/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**POUDRERIE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 5.955.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice 2003.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 16 avril 2004.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

II (01884/000/22)

---

**DIGITAL ASSETS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.977.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01871/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 14 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01377/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.199.

Notice is hereby given that the

**ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV will be held at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, on Thursday *May 13, 2004* at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per December 31, 2003.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended December 31, 2003.
5. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the Meeting at any office or branch of F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., or at F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUX-EMBOURG) S.A.

The official language of the Meeting will be English.

II (01856/000/21)

*The Board of Directors.*

**MULTIMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 32.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *13 mai 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01852/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 58.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *14 mai 2004* à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Divers.

II (01748/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**PRESTA-GAZ, Société Anonyme.**

Siège social: Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 9.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le vendredi 21 mai 2004 à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire,
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003, affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Pour assister à l'Assemblée, les Actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

II (00922/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 5.901.

Les actionnaires de la Société ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme, sont invités à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu vendredi le 14 mai 2004 à 11.00 heures à la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2003 et la situation de la société ainsi que sur les comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2003
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003
4. Répartition du bénéfice de l'exercice 2003
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations et délégations
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2005
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers.

Le Conseil d'administration rappelle aux actionnaires qu'ils auront à se conformer à l'article 21 des statuts pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale. En vertu de cet article, les actions au porteur devront être déposées au plus tard le 7 mai 2004 auprès de l'un des établissements désignés ci-dessous:

- 1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg
- 2) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg
- 3) BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

et leurs succursales et agences.

Les procurations devront également être parvenues au siège de la société au plus tard le 7 mai 2004.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

J.-P. Hoffmann

*Président*

II (01851/000/33)

---

**MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2004 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01749/000/19)

*Le Conseil d'Administration.***VINUM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 67.333.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 mai 2004 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Divers

II (01253/000/17)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.947.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held at the address of the registered office, on May 14, 2004 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

II (01450/534/15)

*The Board of Directors.***DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 32.284.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01538/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le 17 mai 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des évolutions du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01539/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KB LUX - LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.793.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
de notre Société, qui aura lieu le 14 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01606/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KB LUX BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
de notre Société, qui aura lieu le 14 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01608/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KB LUX FIX INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 70.398.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *14 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01607/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *14 mai 2004* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01609/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 5.765.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *14 mai 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01747/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**STAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.732.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
de notre Société, qui aura lieu le 17 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01662/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 avril 2004.

H. Hellinckx.

(029515.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

---

**COSMOS FUNDS, Fonds Commun de Placement.**

L'acte modificatif au règlement de gestion de COSMOS FUNDS, enregistré à Luxembourg le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A.

*Société de Gestion*

*Signature*

(035122.3//8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---